

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2265

présenté par
Mme Romeiro Dias

ARTICLE 29

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 7 :

« II. – Le comité... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.